

Nouvelles Régies HD du réseau Les exigences de la CGT

La direction a invité les organisations syndicales représentatives (OSR) du réseau régional pour aborder un projet d'expérimentation d'un automate *-Overdrive-* dans le cadre du renouvellement des régies en région. Ce dossier est en effet à ce jour assez mal engagé tant le flou règne sur les capacités techniques de ces nouveaux outils de travail accusés d'une part de ne pouvoir répondre aux demandes éditoriales et d'une autre part de dégrader les conditions de travail des opérateurs.

La nouvelle directrice du réseau a donc souhaité engager une discussion avec les OSR afin de recadrer les choses et tenter d'avancer sur le dossier.

Avant l'automate, les moyens techniques

En préalable la CGT a posé une exigence de taille. Avant de discuter d'une éventuelle automatisation en régie, il convient de mettre à plat les choix matériels de ces nouvelles régies jugés plutôt *low cost* comme ceux déployés à Rouen (sans automate) et qui ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées.

Pour la CGT, il faut une vraie régie HD de production permettant de produire tous les types d'émissions : nos programmes actuels, récurrents ou exceptionnels mais aussi les programmes de la télévision publique régionale de demain.

En effet, dans les choix techniques actuels, des faiblesses sont apparues en particulier sur le mélangeur vidéo, le mur d'images et la matrice KVM. Au final cette régie ressemble étrangement à une régie de diffusion... malgré les batailles menées par les techniciens

locaux pour faire évoluer les choix techniques.

La direction a répondu qu'elle analysera nos remarques concernant ces régressions afin de vérifier si elles sont bien fondées. La CGT a rappelé que l'accord du 9 mai 2019 prévoit que : (ligne 264) « *la régionalisation des antennes régionales s'accompagne de mesures visant à renforcer les capacités de production des équipes régionales* ». Nous entendons bien que cet engagement s'applique pleinement.

C'est à cette condition que nous pourrions discuter plus sereinement de l'expérimentation de ce fameux « *overdrive* », pour le tester dans tous les contextes et avec toutes les contraintes éditoriales et techniques possibles et imaginables.

En fin de réunion, le directeur de la Technologie de France Télévisions M. Brochard, a fini par lâcher qu'il n'était pas impossible de faire évoluer les choix matériels initiaux même s'ils ont été faits pour des raisons budgétaires.

L'overdrive c'est quoi au juste ?

L'overdrive est une automatisation qui permettrait de réaliser des émissions avec du personnel réduit en régie et des algorithmes qui peuvent piloter le synthé, le mélangeur, la console audio, la lumière et les caméras.

Le niveau d'automatisation tel que présenté en commission Nouvelles Technologies du CSE du Réseau permet de piloter le poste scripte, les synthés mais aussi les serveurs de diffusion, la playlist étant gérée en temps réel par

le cadre éditorial. Donc sans opérateur serveur.

Mais au-delà de la « justification » budgétaire, la CGT a interrogé la direction sur la « philosophie » qui sous-tend ce changement radical de fonctionnement avec le risque de baisse de qualité éditoriale, technique et artistique.

La direction affirme que la technique doit rester au service de l'éditorial. « Nous avons une injonction de triplement des programmes de l'offre régionale, il nous faut libérer du potentiel pour fournir d'autres contenus, y compris sur le web » répond la Directrice du Réseau.

Alors attention à ne pas brider d'entrée de jeu l'éditorial par un carcan technique comme cela est par exemple le cas actuellement avec l'obligation paralysante d'utiliser des micros tables.

« On réfléchit à retrouver de la souplesse en plateau pour le son » répond diplomatiquement la direction. Dont acte.

Quel cadre pour une expérimentation ?

La direction dit vouloir mesurer la capacité de l'Overdrive et des différents modes d'exploitation de la régie (manuel ou auto) suivant les types d'émissions. Le site de Nancy a été choisi. La direction souhaiterait démarrer l'expérimentation début 2020 pour une durée de trois mois afin « *d'aller au maximum de ce que ces nouvelles régies permettent* ». Ensuite, tout dépendra évidemment de la négociation de l'Accord

GPEC issu du projet et des évolutions de métiers et du niveau de l'emploi qui en découleront.

A ce stade des discussions préliminaires, la CGT a avancé trois principes qu'elle souhaite voir inscrits dans l'accord d'expérimentation :

- **Le principe de réversibilité après l'expérimentation.** En effet, si l'expérimentation pousse les choses assez loin en termes d'automatisation il faut pouvoir revenir au mode qui sera acté (ou pas) dans l'accord GPEC final.
- **Le principe du volontariat :** les salariés du site retenu pour les tests de l'automate devront être volontaires pour tester ce nouvel outil.
- **Des engagements clairs sur les potentiels humains redéployés.** Car si pour la Direction : « *L'outil automatique nous libère du temps et du potentiel pour faire autre chose* », il faut se rappeler de la mise en place des caméras robotisées qui devaient permettre aux OPV d'être plus présents sur le terrain. La suite a montré qu'il n'en a rien été. Il faudra donc de solides garanties de redéploiement de moyens dans un accord car nous n'accepterons pas que cette automatisation ne serve qu'à supprimer des postes.

Il est enfin important de rappeler que toute expérimentation doit se faire selon les règles de l'accord sur la Qualité de Vie au Travail en visant donc une amélioration. Un objectif ambitieux mais néanmoins nécessaire faute de quoi les expérimentations ne pourront déboucher sur des évolutions de métiers. A charge pour la direction de mettre les moyens qu'il faut tant en termes de matériel que d'accompagnement du projet.

Paris, le 17 septembre 2019